

## **Le Rwanda bloque les vrais avocats de Rusesabagina**

**Le conseil international de l'aide humanitaire rwandaise rejette les demandes d'un avocat au Rwanda qui déclare avoir été engagé pour le représenter**

*Par: Hotel Rwanda Rusesabagina Foundation*



**CHICAGO - 6 septembre 2020 - [PRLog](#)** - Paul Rusesabagina est détenu au secret pendant neuf jours depuis son enlèvement à Dubaï le 28 août. Ces derniers jours, l'avocat de Paul Rusesabagina au Rwanda s'est vu refuser l'accès à Paul. De plus, Rusesabagina n'a eu aucune visite consulaire, aucune visite à la Croix-Rouge et aucune communication autorisée de sa famille.

Hier au Rwanda, une personne inconnue de la famille Rusesabagina a organisé une fausse conférence de presse en disant qu'il était l'avocat que Paul Rusesabagina avait choisi. CE N'EST PAS VRAI. C'est une autre parodie de justice que la communauté internationale ne doit pas tolérer.

**Paul Rusesabagina est un citoyen belge qui a été amené illégalement au Rwanda et est victime de restitution extraordinaire. Paul n'est pas venu volontairement au Rwanda et aucune procédure d'extradition n'a été suivie.**

Aujourd'hui au Rwanda, le président Kagame a admis exactement cela - et a en fait déclaré que son plan de restitution extraordinaire "fonctionnait parfaitement".

Les responsables belges et américains doivent agir maintenant. Jared Genser, le conseil international pro bono nouvellement embauché pour M. Rusesabagina, a déclaré: << Ils doivent savoir que contrairement au droit américain, en vertu du droit international, il existe une doctrine de << l'abus de procédure >> et un précédent juridique pour exiger qu'une personne kidnappé ou amené involontairement dans un pays doit être libéré et son cas rejeté. "

Le processus qui se déroule actuellement au Rwanda est un processus judiciaire kangourou que les États-Unis et la Belgique ne peuvent tolérer.

La famille de Rusesabagina a choisi une équipe d'experts d'avocats internationaux des droits humains pour le représenter:

Gatera Gashabana, Rwanda

Vincent Lurquin, Belgique

Kate Gibson, Australie

Peter Robinson, États-Unis

Jared Genser et Brian Tronic, États-Unis

Philippe Larochelle, Canada

La famille de Paul est choquée et indignée qu'un avocat prétende publiquement le représenter. Paul a été enlevé, disparu et victime d'une reddition extraordinaire de Dubaï au Rwanda le 28 août. Pendant neuf jours, il a été détenu totalement au secret. Il s'est vu refuser l'accès à l'avocat local de son choix qui a été renvoyé à plusieurs reprises au poste de police, à toute sa famille et au gouvernement belge, dont il a droit à une visite consulaire en tant que citoyen belge.

Il n'y a aucun moyen pour Paul Rusesabagina d'interviewer et d'embaucher volontairement cet avocat sans consulter d'abord sa propre famille, et encore moins lui demander de tenir une conférence de presse sans entrer en contact avec eux à l'avance.

Plus important encore, M. David Rugaza, l'avocat rwandais qui prétend représenter Rusesabagina, ne fait que promouvoir les intérêts du gouvernement, comme il a dit qu'il se félicitait de représenter Paul Rusesabagina au tribunal. La "conférence de presse" n'a eu lieu qu'en kinyarwanda et seuls les médias d'État étaient présents. C'est inacceptable dans une affaire internationale très médiatisée.

Genser fait valoir que << s'il représentait réellement Paul, ce serait un acte stupéfiant et impardonnable de faute professionnelle grave. Tout avocat compétent lors de la première conférence de presse rejetterait toute procédure judiciaire au Rwanda comme invalide et ultra vires parce qu'elle émanait d'un acte extraordinaire illégal. La restitution et appel à la libération immédiate et inconditionnelle de Paul. " La famille de Paul appelle la communauté internationale à demander au gouvernement du Rwanda de mettre fin à cette imposture et de permettre immédiatement aux avocats locaux, à la Croix-Rouge et à l'ambassade de Belgique de lui rendre visite en prison.

Le vendredi 28 août 2020, Paul Rusesabagina a été enlevé et disparu de Dubaï et soumis à une restitution extraordinaire au Rwanda. Le Bureau d'enquête du Rwanda a affirmé dans un tweet du lundi 31 août 2020, qu'il avait été arrêté grâce à la «coopération internationale», mais les Émirats arabes unis s'y sont vigoureusement opposés. Ils ont déclaré qu'il n'y avait pas d'accord entre les Émirats arabes unis et le Rwanda concernant les extraditions et qu'il était parti en avion privé. Pendant ce temps, le même jour, des policiers l'ont amené à leur quartier général à Kigali et l'ont fait défiler devant les médias. Pourtant, neuf jours après son enlèvement, sa disparition et sa restitution extraordinaire, il est toujours détenu *au secret*.

Selon le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire: << La détention au secret et / ou au secret constitue la violation la plus odieuse de la norme protégeant le droit à la liberté d'un être humain en vertu du droit international coutumier. L'arbitraire est inhérent à ces formes de privation de la liberté en tant qu'individu est laissée sous le couvert de toute protection juridique. " En outre, il existe déjà un large éventail de façons dont l'enlèvement, la disparition, la remise extraordinaire et la détention en cours de M. Rusesabagina violent

déjà les obligations du Rwanda et des Émirats arabes unis en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, un traité international auxquels les deux sont des États parties. L'équipe de M. Rusesabagina déposera sous peu une plainte officielle auprès des Nations Unies contre le Rwanda concernant cette situation et les violations du droit interne et international dans son cas.

Paul Rusesabagina est un citoyen belge âgé de 66 ans et résidant aux États-Unis. Sa famille est profondément préoccupée par sa santé et sa sécurité en prison. En plus de son âge, Paul est un survivant du cancer et souffre d'une maladie cardiaque et d'hypertension, les deux nécessitant des médicaments continus. Au-delà des questions juridiques, la famille demande la libération de Paul pour des raisons de compassion.

### Contexte - L'équipe juridique de Rusesabagina

**Gatera Gashabana :** Rwanda - Il est né à Kalehe, RDC, 1957 et a étudié le droit à l'Université de Kinshasa et a obtenu une licence en droit, 1985. Il a été Cour d'appel de Kinshasa Gombe entre 1986 et 1998. Il a été enregistré comme avocat au Rwanda Barreau depuis octobre 1999. Il a été élu Président du Barreau du Rwanda en août 2006 - 2008. Il est également inscrit comme Avocat auprès du Droit Pénal International et du MIRCT. Aujourd'hui, Gatera est consultant auprès de plusieurs organisations de Kigali: pratique le droit commercial, civil, des sociétés, du travail, financier et pénal. Il parle français et anglais.

**Vincent Lurquin :** Belgique - un leader politique belge et un avocat de renommée internationale qui se bat pour les droits de l'homme, les réfugiés et les migrants, ainsi que comme avocat de la défense pénale dans des affaires ayant des implications pour le bien mondial. Initialement formé au Royal Athenaeum de Koelkelberg, il a ensuite obtenu un Bachelor of Laws et un Bachelor of Philosophy avant d'entrer dans le domaine juridique. Il est inscrit au Barreau de Bruxelles depuis 1983. Tout au long de sa carrière, il s'est consacré aux droits civils et à la justice, en commençant par son travail au Tribunal pénal international pour le Rwanda en 1999 jusqu'à sa gestion de la représentation juridique des victimes dans le domaine pénal international. Tribunal. Il a également participé à la création du Citizen Network qui vise à renforcer l'état de droit dans des pays comme le Rwanda, Haïti, [https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9publique\\_d%C3%A9mocr...](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9publique_d%C3%A9mocr...) ) o. Il continue de siéger au Parlement de Bruxelles et se consacre au travail juridique international pour l'avancement de la justice, de la vérité et des droits de l'homme.

**Kate Gibson :** Australie - exerce devant les cours et tribunaux pénaux internationaux depuis 2005, représentant des accusés dans des affaires impliquant le Rwanda, l'ex-Yougoslavie, la Sierra Leone, le Cambodge et la République démocratique du Congo. Entre 2009 et 2018, elle a été co-conseil de l'ancien vice-président de la RDC, M. Jean-Pierre Bemba qui a été acquitté de toutes les charges par la Chambre d'appel de la CPI. Elle représente également les victimes Rohingya dans la situation au Myanmar / Bangladesh à la CPI. Auparavant, elle était le coconseil du président Charles Taylor devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et le coconseil du président Radovan Karadžić devant le Tribunal pénal des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie. Au Tribunal pénal des Nations Unies pour le Rwanda, Kate était l'avocat principal du ministre Justin Mugenzi et l'assistant juridique du général Gratien Kabiligi, qui ont tous deux été acquittés de toutes les charges. Elle est actuellement vice-présidente de l'Association des avocats de la défense à La Haye et détient un LL.M en droit international de l'Université de Cambridge.

**Peter Robinson :** États-Unis - est un avocat américain qui a défendu des personnes accusées devant la Cour pénale internationale et les tribunaux internationaux pour crimes de guerre pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie au cours des 20 dernières années. Il a récemment occupé le poste de conseil principal de l'ancien président serbe de Bosnie

Radovan Karadzic. Avant de commencer à travailler pour les tribunaux internationaux, M. Robinson a été procureur fédéral aux États-Unis pendant 10 ans, puis avocat de la défense pénale en Californie du Nord.

**Jared Genser :** États-Unis - est directeur général de Perseus Strategies, un cabinet d'avocats d'intérêt public, et professeur adjoint de droit au Georgetown University Law Center. Mentionné par le *New York Times* tant que "The Extractor" pour son travail de libération des prisonniers politiques, il était auparavant associé dans la pratique des affaires gouvernementales de DLA Piper LLP et consultant en gestion chez McKinsey & Company. Il sera co-directeur exécutif d'une série télévisée dramatique qu'il a récemment vendue avec l'acteur et producteur Orlando Bloom à Amazon Studios pour Prime Video (150 millions de téléspectateurs dans le monde). Ses anciens clients comprenaient l'ancien président de la République tchèque Václav Havel et les lauréats du prix Nobel de la paix Liu Xiaobo, Desmond Tutu et Elie Wiesel. Il est titulaire d'un BS de l'Université Cornell, d'un MPP de la John F. Kennedy School of Government de l'Université Harvard, où il était ancien boursier de la fonction publique, et d'un JD *cum laude* de la faculté de droit de l'Université du Michigan. Son livre le plus récent est *The UN Working Group on Arbitrary Detention: Commentary and Guide to Practice* (Cambridge University Press, 2019). Il a reçu le prix international des droits de l'homme de l'American Bar Association.

**Brian Tronic :** États-Unis - est conseiller juridique chez Perseus Strategies. Il est diplômé de la faculté de droit de l'Université de Pennsylvanie et titulaire d'un BA de l'Université de Virginie, où il a obtenu une double spécialisation en mathématiques et en philosophie. Après ses études de droit, il a été greffier pendant deux ans à la Cour supérieure du Vermont, puis a déménagé dans le sud de l'Inde pour travailler dans une organisation de défense des droits de l'homme par le biais de la bourse William J. Clinton pour le service en Inde. Il a ensuite occupé le poste de Crowley Fellow en droits humains internationaux à la Fordham Law School, de professeur adjoint à la Jindal Global Law School (Inde), et de superviseur avocat et professeur à la International Women's Human Rights Clinic du Georgetown Law Center. Il est membre du barreau du Massachusetts et du barreau du district de Columbia.

**Philippe Larochelle :** Canada - est l'un des associés fondateurs de *Larochelle Avocats*, un cabinet spécialisé en litige basé à Montréal, Canada. Il possède une vaste expérience en droit civil, pénal et autochtone, tant devant les tribunaux canadiens qu'internationaux. Depuis 1998, M. Larochelle a développé une pratique privée axée sur le droit civil et pénal devant les cours supérieures, les cours d'appel et la Cour suprême du Canada. Depuis 2001, il pratique également le droit pénal international, représentant des clients devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (Tanzanie), la Cour pénale internationale (Pays-Bas) et le Tribunal spécial pour le Liban (Pays-Bas). Il a également publié des articles sur le sujet en français et en anglais.